

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	<b>Représentés :</b> Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés :</b> Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	<b>Absents :</b>

#### Objet: Habitat " Colorons le Pays " : modification du règlement d'opération

L'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008 ; depuis le début de l'opération, ce sont ainsi 610 744 € (toutes contributions confondues: Région, Département, Communautés de communes, Communes- participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 360 façades. Cette opération a généré 3 247 229 € de travaux sur 90 communes bénéficiant de cette opération. Cette opération s'appuie sur un cahier des charges qui fixe les préconisations et règles à respecter pour bénéficier de cette aide.

Le comité de pilotage du Programme d'Intérêt Général a proposé lors de sa dernière réunion de compléter ce cahier des charges en rajoutant un article relatif à la prise en compte de travaux supplémentaires dans le calcul de l'aide.

Il est proposé de compléter le règlement « Colorons le Pays » avec l'article suivant :

*« Tous travaux supplémentaires devront faire l'objet de présentation d'un devis complémentaire accepté par le comité de pilotage » pour révision du montant de la subvention ».*

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ». L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

Le Président,  
Jean ARCAS

